

## **MODIFICATION RELATIVE À LA PERSONNE AYANT LE POUVOIR D'ENGAGER À TITRE HABITUEL, PAR SA SIGNATURE, LA RESPONSABILITÉ DE L'ASSUJETTI (fondé de pouvoir)**

### Pièces justificatives

#### NOMINATION DU FONDÉ DE POUVOIR DE L'ÉTABLISSEMENT OU DE LA SOCIÉTÉ

- 1 original de la déclaration sur l'honneur de non-condamnation et de filiation.

##### **Fondé de pouvoir de nationalité française**

- 1 copie recto-verso de la carte nationale d'identité ou du passeport, en cours de validité.

##### **Fondé de pouvoir de nationalité étrangère résidant en France**

- **Pour les ressortissants de l'Union européenne, de l'Islande, de la Norvège, du Liechtenstein, de la Suisse, d'Andorre, de Monaco et de Saint-Marin**

- 1 copie recto-verso de la carte nationale d'identité ou du passeport, en cours de validité<sup>1</sup>.

- **Pour les autres ressortissants**

- 1 copie recto-verso d'un titre de séjour ou 1 copie du récépissé de demande d'un titre de séjour, en cours de validité et à l'adresse du domicile actuel<sup>2</sup>, permettant l'exercice d'une activité commerciale<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Le cas échéant, accompagnée d'une traduction libre certifiée conforme par le titulaire de la pièce.

<sup>2</sup> Les titres de séjour qui permettent l'exercice d'une activité commerciale portent les mentions « Entrepreneur/ profession libérale », « Vie privée et familiale », « compétence et talent » et « passeport talent » mais, dans ce dernier cas, uniquement lorsque la mention est délivrée sur le fondement du 5°, 6°, 7°, 8° ou 10° de l'article L. 313-20 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile

## POUR LA SOCIÉTÉ (pour la nomination ou le départ du fondé de pouvoir de la société<sup>3</sup>)

- 1 copie de la décision, certifiée conforme par le représentant légal.

### **Pour les SARL, les SAS, les sociétés anonymes et les sociétés en commandite par actions**

- 1 copie de l'attestation de parution dans un journal d'annonces légales indiquant le nom du journal et la date de parution ou 1 exemplaire du journal d'annonces légales ayant publié l'avis.

### **Pour les SNC et les sociétés en commandite simple**

- 1 exemplaire du journal d'annonces légales lorsque l'avis est publié dans un journal « papier » OU, uniquement lorsque l'annonce est publiée dans un service de presse en ligne (SPEL) dûment habilité, 1 copie de l'attestation de parution.

## MODIFICATION DE L'IDENTIFICATION DU FONDÉ DE POUVOIR

### **Modification du nom de naissance (ou prénoms)**

Il faut fournir les mêmes pièces que pour la nomination du fondé de pouvoir, à l'exception de la déclaration sur l'honneur de non-condamnation et de filiation et des pièces pour la société.

### **Acquisition de la nationalité française**

- 1 copie du décret de naturalisation ou 1 copie du journal officiel dans lequel le décret de naturalisation a été publié.

## AUTRES PIÈCES (pour la nomination et la modification de l'identification du fondé de pouvoir)

### **En cas d'exercice d'une activité réglementée pour le RCS**

- En fonction de l'activité, 1 copie ou 1 original de l'autorisation ou de la déclaration préalables mise à jour.

### **En cas de signature du formulaire par une autre personne que le représentant légal**

- 1 original du pouvoir nominatif signé par le représentant légal.

<sup>3</sup> Pièce non requise pour la nomination ou le départ du fondé de pouvoir d'un établissement.

<sup>4</sup> Les titres de séjour qui permettent l'exercice d'une activité commerciale portent les mentions « Entrepreneur/ profession libérale », « Vie privée et familiale », « compétence et talent » et « passeport talent » mais, dans ce dernier cas, uniquement lorsque la mention est délivrée sur le fondement du 5°, 6°, 7°, 8° ou 10° de l'article L. 313-20 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile

<sup>5</sup> Consulter votre CFE